

Séance du 18 mars 2016

~~~~~

L'an deux mil seize, le dix-huit mars, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ

Étaient présents : MM. CHAPOTON G. BARDON D. BRION F-X. COUQUILLOU L. DOUET M. DOURY R. GRANGE F. Mmes. GREFFIER M-J. CHOULARD M-A. DELAUNAY B. PÉRAULT S. PINEAU L. PLAULT E. RAGUIN N. SASSIER F. Mme Élixa PLAULT est élue secrétaire  
Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du quatre février deux mil seize. Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

## **FINANCES COMMUNALES**

### **Budget Communal :**

#### **1) Approbation du compte de gestion 2015**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier principal de Ligueil pour l'exercice 2015.

#### **2) Approbation du compte administratif 2015**

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2015 qui s'établit ainsi :

##### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

- Dépenses : 464 051,81 €
- Recettes : 546 941,86 €

Avec un excédent antérieur reporté de 168 961,70 €

**Le résultat de clôture se traduit par un excédent de fonctionnement de 251 851,75 €.**

##### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

- Dépenses réalisées : 171 708,76 €
- Recettes réalisées : 463 678,89 €

Avec un déficit antérieur reporté de 245 305,22 €

**Le résultat de clôture se traduit par un excédent d'investissement de 46 664,91 €.**

Après avoir délibéré sur la gestion 2015, le conseil municipal, **DÉCLARE**, à l'unanimité, que le compte administratif du budget communal est en parfaite harmonie avec le compte de gestion de Madame Le Receveur Frédérique BAUDU, et que celui-ci est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation ni réserve de sa part et **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif du budget communal de l'exercice 2015.

#### **3) Affectation du résultat de l'exercice 2015 du budget communal**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif du budget communal de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif présente après reprise des résultats de l'exercice antérieur et des restes à réaliser qui s'élèvent à 56 592,00 € :

- un excédent cumulé de fonctionnement de 241 924,66 €
- un excédent d'investissement reporté de 46 664,91 €

- **DÉCIDE** d'affecter le résultat comme suit :

- . affectation de l'excédent reporté de fonctionnement de 241 924,66 € sur le compte 002,
- . affectation de l'excédent reporté d'investissement de 46 664,91 € sur le compte 001.

A titre obligatoire : au compte 1068 pour couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'investissement pour un montant de 9 927,09 €.

#### **4) Vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales**

Après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** à l'unanimité les taux d'imposition pour l'année 2016 en décidant le maintien des taux 2015.

#### **5) Vote du Budget Principal de l'exercice 2016 du budget communal**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Communal de l'exercice 2016 qui s'équilibre en recettes et dépenses aux montants suivants :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 761 248,19 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 613 688,19 €

Le montant total du budget communal s'élève à 1 374 936,38 €, compte tenu de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 et d'un virement de 205 195,19 € à la section d'investissement.

#### **6) Remboursement anticipé du contrat de prêt contracté auprès de DEXIA dans le cadre de l'aménagement des chemins ruraux**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance en tous ses termes de la cotation établie par Dexia Crédit Local, jointe en annexe, en réponse à notre demande de remboursement anticipé, et après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de procéder, en accord avec Dexia Crédit Local et par dérogation aux stipulations contractuelles, au remboursement anticipé, à la date du 20/04/2016, du capital restant dû du prêt DEXIA.

#### **7) Souscription d'une ligne de trésorerie auprès de la CRCA**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **CONFÈRE** en tant que de besoin, toute délégation utile à Monsieur le Maire pour la souscription de la ligne de trésorerie d'un montant de 150 000,00 €, la signature de la convention à passer avec le Crédit Agricole et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement.

## **Budget assainissement :**

### **1) Approbation du compte de gestion 2015**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion du budget assainissement du trésorier principal de Ligueil pour l'exercice 2015.

### **2) Approbation du compte administratif 2015**

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2015 du budget assainissement qui s'établit ainsi :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 29 234,23 €
  - Recettes : 67 409,13 €
- Avec un excédent antérieur reporté de 83 246,93 €

**Le résultat de clôture se traduit par un excédent de fonctionnement de 121 421,83 €.**

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses réalisées : 183 481,01 €
  - Recettes réalisées : 207 012,70 €
- Avec un déficit antérieur reporté de 22 271,31 €

**Le résultat de clôture se traduit par un excédent d'investissement de 1 260,38 €.**

Après avoir délibéré sur la gestion 2015, le conseil municipal **DÉCLARE**, à l'unanimité, que le compte administratif du budget assainissement est en parfaite harmonie avec le compte de gestion de Madame Le Receveur Frédérique BAUDU, et que celui-ci est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation ni réserve de sa part et **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2015.

#### **3) Affectation du résultat de l'exercice 2015**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif présente après reprise des résultats de l'exercice antérieur et des restes à réaliser qui s'élèvent à 194 893,00 € : un excédent cumulé de fonctionnement de 121 421,83 € et un excédent d'investissement reporté de 1 260,38 €, **DÉCIDE** d'affecter le résultat comme suit : affectation de l'excédent reporté d'investissement de 1 260,38 € sur le compte 001.

A titre obligatoire : au compte 1068 pour couvrir le besoin d'autofinancement de la section d'investissement pour un montant de 121 421,83 €.

#### **4) Vote du Budget Principal de l'exercice 2016 du budget assainissement**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget annexe assainissement de l'exercice 2016 qui s'équilibre en recettes et dépenses aux montants suivants :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 88 214,57 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 345 901,78 €

Le montant total du budget s'élève à 434 116,35 €, compte tenu de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 et d'un virement de 56 442,51 € à la section d'investissement.

#### **5) Travaux supplémentaires pour la création de la station d'épuration du bourg : curage et épandage des boues**

Dans le cadre de la réalisation de la nouvelle station d'épuration de 400 eq H en centre bourg, Monsieur le Maire indique que les filtres à sable sont maintenant terminés mais qu'il est nécessaire d'effectuer le curage et l'épandage des boues des bassins 2 et 3 de l'ancienne lagune. Le plan d'épandage réalisé en 2007 est toujours valable. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **CONFIRME** le choix de la commission assainissement et **RETIENT** le devis de l'entreprise ERSE pour la réalisation du curage et l'épandage des boues qui s'élève à 9 480,00 € HT soit 11 376,00 € TTC.

#### **Budget lotissement le Hameau des Plaudières :**

##### **1) Approbation du compte de gestion 2015**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte de gestion du budget lotissement le Hameau des Plaudières du trésorier principal de Ligueil pour l'exercice 2015.

##### **2) Approbation du compte administratif 2015**

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2015 qui s'établit ainsi :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 0,00 €
- Recettes : 0,00 €

Avec un déficit antérieur reporté de 20 359,50 €

**Le résultat de clôture se traduit par un déficit de fonctionnement de 20 359,50 €.**

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses réalisées : 0,00 €
- Recettes réalisées : 0,00 €

Avec un déficit antérieur reporté de 10 474,25 €

**Le résultat de clôture se traduit par un excédent d'investissement de 10 474,25 €.**

Après avoir délibéré sur la gestion 2015, le conseil municipal, **DÉCLARE**, à l'unanimité, que le compte administratif du lotissement le Hameau des Plaudières est en parfaite harmonie avec le compte de gestion de Madame Le Receveur Frédérique BAUDU, et que celui-ci est visé et certifié conforme par l'ordonnateur et n'appelle ni observation ni réserve de sa part et **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif de l'exercice 2015.

##### **3) Affectation du résultat de l'exercice 2015**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif du lotissement le Hameau des Plaudières de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif présente après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

un déficit cumulé de fonctionnement de 20 359,50 € et un déficit d'investissement reporté de 10 474,25 €, **DÉCIDE** d'affecter le résultat 2015 comme suit : affectation du déficit reporté de fonctionnement de 20 359,50 € sur le compte 002 et affectation du déficit reporté d'investissement de 10 474,25 € sur le compte 001.

##### **4) Vote du Budget Principal de l'exercice 2016 du budget lotissement le Hameau des Plaudières**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget annexe lotissement le Hameau des Plaudières de l'exercice 2016 qui s'équilibre en recettes et dépenses aux montants suivants :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 237 732,59 €
- SECTION D'INVESTISSEMENT : 64 043,09 €

Le montant total du budget s'élève à 301 775,68 €, compte tenu de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **PLU**

#### **• Modification simplifiée du PLU**

Monsieur le Maire informe les élus que la consultation publique fixée du lundi 7 mars au jeudi 7 avril 2016 relative à la modification simplifiée du PLU a été publiée dans la rubrique des annonces légales de la Nouvelle République, le 26 février 2016. Un registre des observations et remarques ainsi que le dossier modificatif sont mis à disposition des administrés, le temps de la consultation.

### **TERRAIN MULTISPORTS**

#### **• Piquetage du terrain**

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'en présence des entreprises KASO, et CMATP, le piquetage du terrain a été effectué le jeudi 3 mars 2016.

### **VÉHICULE ELECTRIQUE**

Monsieur le Maire informe les élus que la convention du Pays avec les différentes communes concernées a été signée et renvoyée au Ministère de l'Écologie.

Aussi, il indique aux élus que la commande du véhicule électrique RENAULT a été effectuée le vendredi 4 mars 2016. Le montant de ce véhicule s'élève à 18 377,86 après déduction de la participation commerciale de RENAULT de 5 186,16 € et du bonus écologique de 6 300,00 €. Il reste à percevoir l'aide du Ministère de l'Écologie (DREAL). Le délai de livraison est de 3 mois minimum.

### **AFFAIRES SCOLAIRES**

#### **• Nouvelle carte scolaire**

Pour des raisons de sécurité, l'Inspection Académique a décidé dans la mesure du possible, la suppression des classes uniques. Il est donc proposé une nouvelle répartition des classes à l'intérieur du RPI Esves & Manse : deux classes à Sepmes, deux classes à Marcé/Esves et deux classes à Draché.

Dès la rentrée 2016/2017, l'école de Sepmes enseignera les classes de maternelle, de la petite section à la grande section, l'école de Marcé/Esves enseignera les classes du CP au CE2 et l'école de Draché, les classes de CM1 et CM2.

Dans le cadre de la nouvelle carte scolaire, une nouvelle organisation de la cantine scolaire s'impose dès la prochaine rentrée.

### **ÉCLAIRAGE PUBLIC**

#### **• Proposition du SIEIL du programme 2016 de l'éclairage public**

Monsieur le Maire informe les élus de la proposition du SIEIL sur le programme 2016 de l'éclairage public :

- la priorité 1 de l'audit qui consiste à remettre en conformité 6 des 9 armoires de commande de l'éclairage public : les Coteaux, Pré des Chapelles, Lotissement des champs, la Calonnerie, le Bourg, l'allée des Cerisiers.
- la fourniture et pose de 4 prises sur mâts pour les illuminations festives,
- l'installation de 2 luminaires sur poteaux béton pour l'extension de l'éclairage public au hameau le Poitevin.

#### **• Remplacement des lanternes à lampes à vapeur de mercure**

Suite au transfert de la compétence éclairage public au SIEIL, les lampes à vapeur de mercure étant interdites depuis le 13 avril 2015, le SIEIL demande à la commune de remplacer les lampes détenues afin de prévoir le changement de celles-ci en 2016 et 2017. Le conseil municipal accepte la proposition du SIEIL de remplacer 5 lampes, allée des Tilleuls, la participation communale étant de 250,00 € par lampe.

### **GYMNASE**

Trois bancs-coffres ont été installés au gymnase de par notre agent communal dont un plus grand qui servira à ranger le matériel de tennis.

### **ESPACES VERTS**

M François-Xavier BRION rappelle aux élus que l'interdiction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques par les collectivités publiques a été avancée du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle porte sur les espaces verts et les promenades ouvertes au public. Dans les cimetières, il sera toujours possible d'en utiliser, à condition que les produits utilisés soient des produits à faible risque.

Aussi, il rappelle que la commune a réalisé une étude à travers le plan de désherbage, réalisée en 2011, indiquant les techniques de désherbage adaptées à chaque situation du territoire de la commune.

Enfin, M François-Xavier BRION indique qu'en présence de notre agent communal, M Bruno DEWITTE et en collaboration avec les élus de Sepmes, une rencontre s'est tenue le mardi 15 mars 2016 avec la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire pour évoquer les solutions alternatives sans pesticides et leur mise en œuvre.

### **STEP**

#### **• Épandage des boues**

Les travaux de la station sont actuellement interrompus.

L'épandage des boues pose à nouveau un problème, différent des mois d'automne mais elle reste compliquée. En effet, les parcelles du plan d'épandage sont cultivées principalement de blé et ne peuvent recevoir l'épandage. Aussi, la superficie disponible des parcelles n'est pas suffisante pour épandre toutes les boues. L'épandage devra être reporté en septembre prochain.

### **MANIFESTATION**

#### **• Randonnée pédestre et VTT**

La 26<sup>ème</sup> randonnée pédestre et VTT aura lieu le dimanche 27 mars 2016.

### **TRAVAUX CONNEXES LIÉS À LA LGV SEA**

En appui avec le Syndicat de la Manse, les travaux de plantation d'arbres sont en cours sur les bords du ruisseau « le Réveillon » à Draché.

La séance est levée à 21h20.